



Ville de Marnay

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MAI 2020

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Conseillers présents : BALLOT Vincent - BOUCHASSON Laurence - BUGNET Judith - FASSENET Jean-Louis - GIRARD Bernard – MADIOT Bernadette - MORCHE Bernard — MORLAND Mélanie - MOUCHOT Yves — RIETMANN Michaël - RONDOT Jérémy – THIELLEY Bénédicte - ZANGIACOMI Pierre

Absent : Antonia FERREIRA

Pouvoir : MARIN GUITON Catherine à RIETMANN Michaël

Secrétaire de séance : ZANGIACOMI Pierre

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu des réunions des 20 et 25 février 2020 ;
- Renouvellement de la ligne de crédit ;
- Aménagement de la place Jean de Joinville : avenant n°4 à la mission de maîtrise d'œuvre ;
- Questions diverses.

En raison de la crise sanitaire, la réunion a lieu en visioconférence.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1. Approbation du compte rendu des réunions des 20 et 25 février 2020

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu des séances des 20 et 25 février 2020. Aucune remarque n'est faite.

Approuvé à l'unanimité

2. Renouvellement de la ligne de crédit – DCM n° 2020-17

M. le Maire expose à l'assemblée que le contrat de la ligne de trésorerie arrive à échéance le 19 mai 2020. Il rappelle également l'avenant à ce contrat signé le 25 février 2020 portant la ligne de crédit à 800 000 euros. Cette ligne de crédit est destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Les deux projets d'investissement (complexe sportif et moulin) ne sont pas totalement terminés. Un emprunt final sera réalisé dès la fin des travaux. La Caisse d'épargne a été sollicitée pour une proposition de renouvellement de la ligne de crédit à 800 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Autorise le maire, Monsieur Vincent BALLOT, à renouveler auprès de la Caisse d'Épargne, une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 800 000 euros dont les conditions sont les suivantes :

Durée	1 an
Taux	Marge sur €str 0.90%
Intérêts	trimestriel
Commission d'engagement	0.10%
Commission de non utilisation	Néant
Frais de dossier	Néant

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard un an après la date de souscription.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Vote : 14 pour

3. Aménagement de la place Jean de Joinville : avenant n°4 à la mission de maîtrise d'œuvre - DCM n° 2020-18

M. le Maire présente au conseil l'objet de l'avenant N°4 proposé par le cabinet TERRITOIRES.

Cet avenant modifie ou met à jour les éléments suivants :

- La durée du marché est portée à 65 mois pour intégrer les conséquences très probables de la pandémie de Coronavirus sur l'activité (date de déconfinement incertaine, rythme de reprise aléatoire et processus d'élections municipales inachevé) soit jusqu'au 26 octobre 2020.
- Correction du mode de prise en compte de la variation de la rémunération.
Le principe de variation des prix mentionné dans l'AE (3.8) est régi par l'article 5.2 du CCAP. Il ne faut pas parler d'actualisation mais de révision et il ne faut pas utiliser la formule du CCAP basée sur un indice TP mais une formule basée sur un indice ING.
Le détail est expliqué dans l'avenant joint en annexe.
L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Le montant du marché s'élève toujours à 59 704.84 € HT soit 71 645.81 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n° 4 selon les conditions énumérées ci-dessus au profit de l'entreprise TERRITOIRES et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Vote : 14 pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,
Vincent BALLOT

